



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD 16 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE JEUDI 16 MAI 2024,  
À DIX SEPT TRENTE HEURES (17h30), SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :  
Claire Bossé                      Michèle Lamonde  
Chantal Godin                    Ginette Rochefort  
Jocelyn Lapointe                Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
  - 3.1 ADOPTION D'AVIS D'ABOLITION DE POSTE
  - 3.2 MANDATER LA FIRME JOSÉE GAUTHIER SOLUTIONS
  - 3.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT
  - 3.4 CONTRAT DE VENTE
  - 3.5 BAIL DE LOCATION
  - 3.6 AUTORISATION BANCAIRE POUR LES OPÉRATIONS DE LA BOUTIQUE
4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution  
ou annotation

2024-065

2024-066



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Ginette Rochefort et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

### 3. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 3.1 ADOPTION DE LA LETTRE AVIS D'ABOLITION DE POSTE

**CONSIDÉRANT** qu'une révision de la structure de la Municipalité s'impose ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale recommande au conseil municipal d'adopter la lettre et de procéder à la révision de la structure en lien avec la comptabilité;

**CONSIDÉRANT** la lettre Avis d'abolition de poste et l'implication y découlant ;

**CONSIDÉRANT** que la lettre Avis d'abolition de poste a été remis à l'ensemble du conseil ;

Il est proposé par Claire Bossé et unanimement résolu :

Que le Conseil Approuve l'abolition du poste du Responsable de la comptabilité tel que recommandé par la Directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

#### 3.2 MANDATER LA FIRME SOLUTIONS MUNICIPALE JOSÉE POUR EFFECTUER LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE

**CONSIDÉRANT** l'abolition du poste de Responsable de la comptabilité ;

**CONSIDÉRANT** le changement du système comptable et les problématiques engendrés par ce changement ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité retient actuellement les services de la firme comptable Raymond Chabot Grand Thornton pour effectuer les conciliations bancaires et l'aspect financier engendrés ;



N° de résolution  
ou annotation

2024-067



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT qu'une révision de la structure de la Municipalité s'impose ;

Il est proposé par Jocelyn Lapointe et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Berthier-sur-Mer doit réviser la structure et entreprendre les mesures nécessaires pour mettre fins à la situation problématique au niveau de la comptabilité ;

Que la Municipalité de Berthier-sur-Mer **TRANSFÈRE** l'ensemble des tâches reliés à la comptabilité, à la firme externe spécialisée en comptabilité, soit Solutions Municipale Josée.

ADOPTÉE

### 3.3 AVIS DE MOTION ANNONCANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 356 SERVANT À LA RÉFECTION DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

PRENEZ AVIS qu'il sera soumis un règlement d'emprunt portant le numéro 356, décrétant un emprunt de 1 174 090,00\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de l'aide accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ), à la séance du Conseil du 3 juin 2024

2024-068

Il est proposé par Sébastien Dufour et unanimement résolu :

Que le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 3 juin 2024

ADOPTÉE

### 3.4 CONTRAT DE VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 3 477 147, 90 RUE DE LA MARINA À BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Franciscus Sheffer et Mme Sandra Dieudonné à acquérir le bâtiment pour opérer une crèmerie ;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité à vendre ce bâtiment inutilisé depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de convenir d'une vente ;

2024-069

Il est proposé par Michèle Lamonde et unanimement résolu :

Que le prix de vente du bâtiment est de 2500,00 \$ (+ taxes) que les acheteurs conviennent de payer entièrement à la signature de l'acte de vente ;

Que les acheteurs acceptent de signer un bail de location du terrain portant le numéro de lot 3 477 147, pour une durée de trois (3) ans, soit 2024-2025-2026 avec possibilité de renouvellement ;



N° de résolution  
ou annotation

2024-070

2024-071



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Que le Conseil Municipale autorise le Maire et la Directrice général par intérim à signer le contrat de vente.

ADOPTÉE

### 3.5 BAIL DE LOCATION DU LOT 3 477 147 SITUÉ AU 90 RUE DE LA MARINA À BERTHIER-SUR-MER

CONSIDÉRANT la vente du bâtiment situé sur le lot 3 477 147, («**90 rue de la Marina, Berthier-sur-Mer**»);

CONSIDÉRANT que la Municipalité (le locateur) confère aux acheteur (**Locataires**) le droit d'opérer une crèmerie sur le terrain désigné sur le lot 3 477 147 («**90 rue de la Marina, Berthier-sur-Mer**»).

Il est proposé par Chantal Godin et unanimement résolu :

Que le Conseil Municipal autorise le Maire et la Directrice générale par intérim à signer le Bail de location.

ADOPTÉE

### 3.6 AUTORISER MME HUGUETTE LAPOINTE ET MME FRANCINE JEAN À OUVRIR ET ADMINISTRER UN COMPTE BANCAIRE ET M. JONATHAN BLOUIN À TRAITER TOUTES DEMANDES RELIÉES À LA COMPAGNIE OPTIMUM PAIEMENT ET/OU LE TERMINAL CLOVER SE RATTACHANT À LA BOUTIQUE

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre la Municipalité et Mesdames Huguette Lapointe et Francine Jean, que pour une saine gestion des opérations de la Boutique, il est dans leur intérêt d'ouvrir un compte bancaire ;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale recommande d'autoriser M. Jonathan Blouin, coordonnateur des loisirs, communications et tourisme de la Municipalité de traiter toutes demandes reliées à la compagnie Optimum Paiement et/ou le terminal Clover

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un compte bancaire, qu'il est nécessaire d'associer aux transactions provenant du système optimum paiement /terminal Clover, directement à ce compte ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre la Municipalité et les administratrices de la Boutique, de rendre des comptes rendus mensuels, de leur comptabilité, à la Municipalité ;

Il est proposé par Michèle Lamonde et unanimement résolu :

Que la Municipalité AUTORISE, Mesdames Huguette Lapointe et Mme Francine Jean, à ouvrir et administrer un compte bancaire pour les fins de gouvernances des opérations de la Boutique.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

Que la Municipalité AUTORISE M. Jonathan Blouin, coordonnateur des Loisirs, communication et Tourisme, à traiter toutes demandes reliées à la compagnie Optimum Paiement et/ou le terminal Clover.

ADOPTÉE

#### 4. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18h07.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Melissa Gagné



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer